

Laboratoire Laïcité : Synthèse n°4

Laïcité, services publics et institutions

Les synthèses du laboratoire laïcité ont pour objectif de résumer les réflexions collectives autour des thématiques proposées. Elles sont validées par l'ensemble des participants du laboratoire et émanent des discussions, débats et questionnements communs.

La question des services publics et de leur avenir interroge tous les membres du laboratoire, au même titre que leur application interne de la laïcité.

Tout d'abord, une distinction fondamentale est affirmée par les participants : **les usagers des services publics ne sont pas des représentants de l'Etat, à la différence des fonctionnaires ou des salariés de la fonction publique.** Le domaine sanitaire est un exemple explicite de cette distinction : les patients sont libres de leur spiritualité et de son expression, en dehors des situations d'urgence, alors que le personnel hospitalier doit respecter des règles de neutralité, au même titre que l'ensemble des fonctionnaires durant leur temps d'activité, et ce sans dérogation possible. Dans le cadre précis des hôpitaux, cela se double aux règles d'hygiène propres au domaine sanitaire, impliquant des tenues adaptées.

A cette occasion, les participants précisent que, dans le secteur public, **l'uniforme est particulièrement instituant et unifiant.** Il symbolise visuellement l'appartenance à un secteur public et permet aux usagers d'identifier rapidement et précisément les services et leur fonction. L'uniforme protège également le fonctionnaire ou le salarié qui le porte. D'autre part, la tenue permet d'éviter toute confusion sur l'application de la laïcité. A travers cet exemple, les membres du laboratoire souhaitent rappeler que l'utilisateur ne représente que lui-même, alors que le fonctionnaire représente l'Etat. Le devoir de réserve est donc appliqué par tous les salariés du domaine public dans le sens d'une neutralité qui définit l'Etat. A ce titre, les participants questionnent l'augmentation des contrats privés au sein de la fonction publique et repositionnent **la formation des agents publics comme un point central, y compris en vue d'une application plus lisible et juste de la laïcité.**

En fonction des postes et de leur hiérarchie, les participants constatent toutefois des applications plus ou moins strictes de ces règles. Ils remarquent que les institutions publiques savent parfois s'adapter en fonction des branches et des corps de métier concernés. Pour illustration, il apparaît évident que les hôpitaux et les mairies varient dans leurs formes d'application de la laïcité. Sans forcément remettre en cause cette souplesse du terrain, ils précisent que le point crucial doit être la **distinction entre les institutions publiques et l'espace public.** Dans ce sens, ils dénoncent toute forme d'amalgame cherchant à créer des confusions entre ces différents espaces, avec pour seule conséquence la stigmatisation de certaines spiritualités.

Ainsi, il n'apparaît pas normal aux participants que des lois soient créées en vue d'une application sur des spiritualités spécifiques. Compte tenu du principe fort d'égalité en France, si des lois paraissent, elles doivent se concevoir avec une possibilité de sanction sur tous, d'où la nécessité d'employer des termes génériques ne visant personne en particulier, pour une mise en œuvre globale et non particulière de la loi. D'autre part, l'utilité réelle de ces lois est aussi questionnée.

Pour aller plus loin, les membres du laboratoire réfléchissent aussi aux formes que doit prendre cette compréhension de la laïcité, tout comme celle de la répartition des rôles, des droits et des devoirs entre les usagers et les salariés de la fonction publique. Dans ce cadre, certaines

personnes souhaitent **inventer un nouveau service obligatoire**, différent de la forme du service militaire, mais gardant l'idée d'un travail commun à tous, sur un temps donné, pour l'Etat. Ils considèrent que cette forme nouvelle pourrait **redonner du sens à la notion de service public**, mais aussi à la laïcité, car ce serait le moyen de **créer des vrais temps de mixité sur l'ensemble de la population française**.

L'enjeu pour tous les membres du laboratoire reste celui de savoir créer du commun, notamment en passant par la **réaffirmation du rôle de l'Etat, de la fonction publique et des services publics, garant des principes d'égalité et de laïcité**.

Lectures pertinentes sur la thématique :

- Elodie Bonnet, mémoire de recherche Sciences Politique, « les services publics face aux religions : entre laïcité et liberté de conscience », 2007-2008.
- Aurélie Frex, in *Europe1.fr*, « laïcité et services publics : que dit la loi », 24 mars 2011.
- Observatoire de la laïcité, « Laïcité et les collectivités locales », 2013.
- Observatoire de la laïcité, « La laïcité aujourd'hui, note d'orientation de l'Observatoire de la laïcité », 2014.